



**Rubrique:** Faillites

**Sous-rubrique:** Avis préalable d'ouverture de faillite

**Date de publication:** SHAB 06.06.2023

**Publications supplémentaires:** KABGE 06.06.2023

**Date de fin de visibilité prévue:** 06.06.2028

**Numéro de publication:** KK01-0000030342

**Entité de publication**

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

## Avis préalable d'ouverture de faillite Marlaw Consulting Sàrl

**Débiteurs:**

Marlaw Consulting Sàrl  
CHE-417.375.568  
Rue Rodolphe-Toepffer 8  
1206 Genève

**Date de l'ouverture de la faillite :** 01.06.2023

**Remarques juridiques:**

Les débiteurs du failli sont rendus attentifs au fait qu'ils ne peuvent plus s'acquitter en mains du failli sous peine de devoir payer deux fois, et ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre immédiatement à la disposition de l'office des faillites sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 5, CP). La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure. Publication selon l'art. 222 LP.

**Remarques:**

Pour tout renseignement:  
Groupe 5 + 41 22 3888905  
F20230713

But :

la fourniture de services et prestations juridiques, en Suisse et à l'étranger, par des avocats inscrits dans un registre des avocats suisse, inclus sur le tableau des avocats UE/AELE ou étrangers autorisés à pratiquer en Suisse de manière permanente sous leur titre d'origine, et/ou par d'autres conseillers et/ou auxiliaires professionnellement qualifiés, ainsi que toutes activités liées, notamment la représentation de clients dans le cadre de procédures devant les tribunaux et toute autorité (y compris arbitrale), ainsi que le conseil de manière générale et l'exercice de tout mandat. Dans le cadre du but ainsi défini, la société pourra effectuer, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, toutes opérations - notamment commerciales, industrielles, financières, mobilières ou

immobilières qui s'y rapportent directement ou indirectement et/ou favorisent son développement, en Suisse et à l'étranger. La société pourra créer des succursales et/ou filiales et/ou des bureaux de représentation en Suisse et à l'étranger. Elle peut accorder des prêts à ses associés, se porter caution d'emprunts souscrits par ses associés, garantir ces emprunts par la souscription d'autres engagements financiers.